

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 10 juin 2008 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry et M. Michel Arcand, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj. et Denis Riopel, dir. serv. ress. mat, ainsi que MM. Jean Paquette et Stéphane Racine, commissaires.

Mme Guylaine Richer et M. Pierre Bertrand ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de M. Michel Arcand, vice-président.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-080610-2073

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 13 mai 2008.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-080610-2074

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Nominations de direction d'école primaire : recommandation du comité de sélection; (huis clos)
5. Nomination de gestionnaire : recommandation du comité de sélection; (huis clos)
6. Nomination de gestionnaire durant la période estivale;
7. Emprunt à long terme;
8. Travaux dans nos établissements :

- 8.1 Climatisation des locaux administratifs : Polyvalente Deux-Montagnes - adjudication de contrat;
- 8.2 Réfection partielle de la toiture et marquises d'entrée : école Saint-Pierre – adjudication de contrat;
- 8.3 Réfection partielle de la toiture et puits de lumière : école Le Rucher – adjudication de contrat;
- 8.4 Réfection partielle du parement extérieur : école Le Carrefour – adjudication de contrat;
- 8.5 Remplacement des portes et fenêtres (phase 3) : Polyvalente Deux-Montagnes – adjudication de contrat;
9. Adjudications de contrat de service de cantine;
10. Adjudication de contrat pour le ramassage des rebuts;
11. Adjudications de contrat durant la période estivale.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CE-080610-2075

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-080610-2076

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 45.

NOMINATION – DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE

Résolution n° CE-080610-2077

ATTENDU le processus de promotion s'adressant aux directions et directions adjointes d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE NOMMER M. Denis Charbonneau à un poste de direction d'école primaire.

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, M. Denis Charbonneau sera soumis à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

NOMINATION – DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE

Résolution n° CE-080610-2078

ATTENDU le processus de promotion s'adressant aux directions et directions adjointes d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE NOMMER Mme Chantal Babineau à un poste de direction d'école primaire.

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, Mme Chantal Babineau sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

NOMINATION – DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE

Résolution n° CE-080610-2079

ATTENDU le processus de promotion s'adressant aux directions et directions adjointes d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE NOMMER Mme Francine Leblanc à un poste de direction d'école primaire.

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, Mme Francine Leblanc sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

NOMINATION – DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE

Résolution n° CE-080610-2080

ATTENDU le processus de promotion s'adressant aux directions et directions adjointes d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE NOMMER M. Martin Lafrenière à un poste de direction d'école primaire.

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, M. Martin Lafrenière sera soumis à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CE-080610-2081

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 50.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-080610-2082

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 55.

NOMINATION DE GESTIONNAIRE – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Résolution n° CE-080610-2083

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de coordonnatrice ou coordonnateur, secteur juridique et secteur des relations de travail - personnel professionnel, à la direction du service des ressources humaines;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE NOMMER Mme Catherine Roussel au poste de coordonnatrice, secteur juridique et secteur des relations de travail - personnel professionnel, à la direction du service des ressources humaines et que la date de nomination soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille, Mme Catherine Roussel sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté**NOMINATION DE GESTIONNAIRE DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

Résolution n° CE-080610-2084

ATTENDU que des postes de gestionnaire n'ont pas été comblés à ce jour dans les établissements et les services;

ATTENDU la nécessité que ces postes soient comblés le plus rapidement possible;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AUTORISER le directeur général, à la suite d'une recommandation unanime d'un comité de sélection et après présentation du dossier à la présidente du comité exécutif, à combler les postes vacants de direction, direction adjointe et coordonnateur d'établissement et de service, et à présenter ces nominations à une séance subséquente du comité exécutif, afin d'être entérinées.

Adopté

EMPRUNT À LONG TERME

Résolution n^o CE-080610-2085

ATTENDU qu'en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoirs adopté aux termes de la résolution n^o CC-990629-392 du 29 juin 1999 et modifié le 25 août 1999, le 10 novembre 1999, le 11 octobre 2000, le 26 septembre 2001, le 23 mars 2004, le 22 novembre 2005, le 24 janvier 2006, le 28 mars 2006 et le 19 février 2008, aux termes des résolutions n^{os} CC-990825-421, CC-991110-497, CC-001011-823, CC-010926-1095, CC-040323-1835, CC-051122-2319, CC-060124-2357, CC-060328-2395, et CC-080219-2840, le conseil des commissaires a délégué au comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (la « *commission scolaire* ») le pouvoir d'emprunter à long terme;

ATTENDU que des avis de ces résolutions ont été publiés dans le journal Le Courrier le 11 juillet 1999 et le 5 septembre 1999 et dans le journal Nord Info le 13 novembre 1999, le 21 octobre 2000, le 6 octobre 2001 et le 23 novembre 2005, dans le journal L'Éveil le 27 mars 2004 et le 23 février 2008 et dans le journal Le Trait d'Union le 26 novembre 2005, le 28 janvier 2006 et le 8 avril 2006, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) alors en vigueur;

ATTENDU qu'en vertu de sa résolution n^o CE-080122-2009 adoptée le 22 janvier 2008, le comité exécutif a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 24 737 000 \$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la « *Société* »);

ATTENDU qu'il est opportun qu'un emprunt au montant de 24 737 000 \$ soit contracté auprès de la Société;

ATTENDU que le comité exécutif doit approuver les modalités de cet emprunt;

Il est proposé par Mme Lise Landry

QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 24 737 000 \$ (l'« *emprunt* ») auprès de la Société et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

*QU'*aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 24 737 000 \$, dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

*QU'*aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession, portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière, dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que la présidente du comité exécutif et le directeur général de la commission scolaire soient autorisés, pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

QUE les documents soient versés au répertoire des présentes sous la cote 181.

Adopté

CLIMATISATION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS : POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CE-080610-2086

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de François Grenon Architecte;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de climatisation des locaux administratifs des blocs C1 et E à la Polyvalente Deux-Montagnes à l'entrepreneur général Pierre Collin Ferblantier inc., pour la somme de 240 019,65 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté

RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE ET MARQUISES D'ENTRÉE : ÉCOLE SAINT-PIERRE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution no CE-080610-2087

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation du Groupe Coursol et Falardeau Architectes;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture et marquises d'entrée à l'école Saint-Pierre à l'entrepreneur général L.K. Industries inc., pour la somme de 114 578,38 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté

RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE ET PUIS DE LUMIÈRE : ÉCOLE LE RUCHER – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CE-080610-2088

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de Bourré Therrien Architectes;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture et puits de lumière à l'école Le Rucher (Annexe) à l'entrepreneur général Maurice Lachance inc., pour la somme de 200 277,07 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté

RÉFECTION PARTIELLE DU PAREMENT EXTÉRIEUR : ÉCOLE LE CARREFOUR – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution no CE-080610-2089

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de Bourré Therrien Architectes;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER le contrat de réfection partielle du parement extérieur à l'école Le Carrefour à l'entrepreneur général Construction Buram inc., pour la somme de 243 514,93 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté

REPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES : POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution no CE-080610-2090

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de François Grenon Architecte;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADJUGER le contrat de remplacement des portes et fenêtres (phase 3) à la Polyvalente Deux-Montagnes à l'entrepreneur général Les Portes et Fenêtres A.D.G. Itée, pour la somme de 145 000 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté

ADJUDICATIONS DE CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE

Résolution n° CE-080610-2091

ATTENDU que l'ensemble des contrats de service de cantine des écoles primaires et secondaires viennent à échéance le 30 juin 2008;

ATTENDU que les attentes de la Commission scolaire en regard de la qualité de service et des produits, conformément aux exigences de la politique sur les services alimentaires (OS-09), des contrats de service de cantine et des cadres de gestion sur les services alimentaires;

ATTENDU les prix maximums des repas et produits complémentaires fixés annuellement par la Commission scolaire;

ATTENDU le résultat de l'évaluation du degré de satisfaction de l'ensemble des directions d'école à l'égard de la qualité de service et de produits dispensés par les divers concessionnaires actuels;

ATTENDU l'intérêt manifesté par certaines directions d'école de maintenir les concessionnaires actuels;

ATTENDU la nécessité de changer de concessionnaires ou de traiteurs dans certaines écoles, à la suite des validations faites auprès des directions d'école et des concessionnaires ou des traiteurs;

ATTENDU les démarches menées et les recommandations des directions d'école;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADJUGER les contrats de service de cantine des écoles suivantes, pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2011 :

<u>Écoles secondaires</u> (mets cuisinés sur place)	<u>Concessionnaires</u>
Liberté-Jeunesse	Laliberté, gestion des services alimentaires
Polyvalente Sainte-Thérèse	Laliberté, gestion des services alimentaires
Henri-Dunant	Laliberté, gestion des services alimentaires
Lucille-Teasdale	Laliberté, gestion des services alimentaires
du Harfang	Laliberté, gestion des services alimentaires
Pavillon secondaire du Harfang	Laliberté, gestion des services alimentaires
Rive-Nord	Laliberté, Gestion de services alimentaires
Jean-Jacques-Rousseau	Cafétéria Aline Thibault
Hubert-Maisonneuve	Les Menus Midi Inc.
Saint-Gabriel	Les Menus Midi Inc.
Pavillon Jean-Jacques-Rousseau	Jocelyn Millette (STJ inc.)
Pavillon Deux-Montagnes	Jocelyn Millette (STJ inc.)
<u>Écoles primaires</u> (mets cuisinés sur place)	<u>Concessionnaires</u>

de Fontainebleau	Jardin Culinaire
de l'Envolée	Jardin Culinaire
de la Renaissance	Jardin Culinaire
de la Seigneurie	Jardin Culinaire
des Semailles	Jardin Culinaire
du Ruisselet	Jardin Culinaire
Notre-Dame-de-l'Assomption	Jardin Culinaire
Val-des-Ormes	Jardin Culinaire
au Cœur-du-Boisé	Les Amis de la Boîte à Lunch Inc.
Notre-Dame	Les Amis de la Boîte à Lunch Inc.
Sauvé	Les Amis de la Boîte à Lunch Inc.
des Ramilles	Martine Petit
Terre-Soleil	Martine Petit
Le Carrefour	Cafétéria Rayon de Soleil Enr.
Marie-Soleil-Tougas	Cafétéria Rayon de Soleil Enr.
de l'Aquarelle	Lyne Gagnon
Gaston-Pilon	Lyne Gagnon
des Lucioles	La Bouffe à Jojo
des Mésanges	La Bouffe à Jojo
Cœur à cœur, l'Alternative	Les Menus Midi Inc.
des Perséides	Les Menus Midi Inc.
de la Clé-des-Champs	Suzanne Boily
Prés fleuris	Suzanne Boily
Arc-en-ciel	Délice Gastronomique Inc.
Chante-Bois	Francine Dupont
Clair Matin	Louise Gagnon
de la Clairière	Gestion Richard Ouimet Enr.
des Pins	Mariève Godin
du Mai	Johanne Labrie
Emmanuel-Chénard	Diane Lamarche
Gabrielle-Roy	Le Menu Festin
Girouard	Line Normand
Horizon-Soleil	Annie Simard
Plateau Saint-Louis	Nicole Boisvert
Rose-des-Vents	Guyline Trottier
Sainte-Scholastique	Chantal Dupras
Saint-Pierre	Lise Fortin
Terre des jeunes	Nathalie Lanoville
du Trait-d'Union	Resto-Pop

Écoles primaires
(mets non cuisinés sur place)

Concessionnaires

Alpha	Midi Bouffe Enr.
Pavillon Félix-Leclerc	Midi Bouffe Enr.
Jeunes du monde	Midi Bouffe Enr.
Le Rucher	Midi Bouffe Enr.
Arthur-Vaillancourt	Resto-Pop
Le Sentier	Resto-Pop
Le Tandem	Resto Pop

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE RAMASSAGE DES REBUTS

Résolution n° CE-080610-2092

ATTENDU les protocoles d'entente avec les municipalités;

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public # 190AO-495;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADJUGER un contrat d'enlèvement des rebuts pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2011 à la firme BFI CANADA INC., afin de desservir les écoles suivantes, selon les modalités fixées à l'appel d'offres, plus les taxes applicables :

- Polyvalente Sainte-Thérèse : location du conteneur et compacteur industriel à 265 \$ par mois, service de cueillette sur appel à 398,05 \$ par levée;
- Polyvalente Deux-Montagnes : location du conteneur et compacteur industriel à 269 \$ par mois, service de cueillette sur appel à 398,05 \$ par levée;
- secondaire Jean-Jacques-Rousseau : 3 contenants / 2 levées par semaine à 496,78 \$ par mois;
- secondaire des Patriotes : 3 contenants / 2 levées par semaine à 496,78 \$ par mois;
- Le Rucher : 1 contenant / 2 levées par semaine à 163,31 \$ par mois;
- Marie-Soleil-Tougas : 1 contenant / 2 levées par semaine à 163,31 \$ par mois;
- Jeunes du monde : 1 contenant / 2 levées par semaine à 163,31 \$ par mois;
- Saint-Gabriel : 1 contenant / 1 levée par semaine à 87,46 \$ par mois;
- Pavillon Notre-Dame : 1 contenant / 1 levée par semaine à 87,46 \$ par mois;
- secondaire Lucille-Teasdale : 2 contenants / 2 levées par semaine à 325,49 \$ par mois;
- secondaire Henri-Dunant : 2 contenants / 2 levées par semaine à 325,49 \$ par mois;
- secondaire du Harfang : 2 contenants / 2 levées par semaine à 325,49 \$ par mois;
- secondaire d'Oka : 2 contenants / 2 levées par semaine à 325,49 \$ par mois;
- secondaire Rive-Nord : 2 contenants / 2 levées par semaine à 325,49 \$ par mois;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer le contrat.

Adopté

ADJUDICATIONS DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-080610-2093

ATTENDU la période estivale;

ATTENDU la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'AUTORISER le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications au comité exécutif lors des séances d'août et de septembre 2008.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CE-080610-2094

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 15.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-080610-2095

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 35.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-080610-2096

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 35.

Michel Arcand, vice-président

Yves Marcotte, secrétaire général